

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à Huriel sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Président.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., LEROUX F., ARROYO O., CHEMINET JL., LECLERC C., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A.,

Pouvoirs : Mme GOMES I. donne pouvoir à M. ARROYO O. ; M. CHARRET T. donne pouvoir à M. LECLERC C.,

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoir : 2

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Elie CHABROL, élu d'Huriel.

Salle multigénérationnelle résidence seniors Espace Mosaïque - Approbation du plan de financement

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations antérieures relatives au projet de réhabilitation et d'extension de l'Espace Mosaïque situé à Saint-Martinien ;

Considérant le projet de réalisation d'une salle multigénérationnelle au sein de l'Espace Mosaïque ;

Considérant qu'au stade APD, le montant prévisionnel des travaux de la salle multigénérationnelle s'élève à 205 000 € HT ;

Considérant que les honoraires d'architecte afférents à cette opération s'élèvent à 15 361,50 € HT ;

Considérant que le coût prévisionnel total de l'opération s'élève ainsi à 220 361,50 € HT ;

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du PACTE Allier, est susceptible d'apporter un soutien financier d'un montant maximal de 164 000 € ;

Considérant qu'il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, arrêté comme suit :

Dépenses HT

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux – Salle multigénérationnelle	205 000,00 €
Honoraires architecte	15 361,50 €
Total	220 361,50 €

Recettes

Financier	Montant
Région Auvergne-Rhône-Alpes – PACTE Allier	164 000,00 €
Autofinancement CCPH	56 361,50 €
Total	220 361,50 €

- ✓ autorise le Président à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du PACTE Allier, une subvention d'un montant maximal de 164 000 € ;
- ✓ autorise le Président à solliciter toute subvention complémentaire susceptible de participer au financement de cette opération ;
- ✓ autorise le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet et aux demandes de financement ;
- ✓ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 28 septembre 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

